

Compte-rendu de la séance De Conseil municipal du jeudi 28 mai 2020

Date de convocation du Conseil municipal: 19 mai 2020

L'an deux mille vingt, le 28 mai à dix-neuf heures trente, les élus de la commune de Leyment, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Marilyn, Maire.

<u>Membres présents à la séance</u>: Mesdames Marilyn BOTTEX, Line BEAU-GUYAT, Stéphanie CLOP, Marie-Ange DAGAND, Brigitte MESCLIER, Espérance PANAYE, Marie VILLECOURT, Messieurs Nicolas BARBERIE, Bruno BIAU, Jacques GROS, Dominique MACRI, Joel MARTRA, Emmanuel PETAT, Éric VIOLLET.

Membre absent excusé: Mme Maud BRUHAT (a donné procuration à Mme Line BEAU-GUYAT).

M. Emmanuel PETAT est nommé secrétaire de séance.

Election du maire:

- Madame Marilyn BOTTEX a été la seule à se déclarer candidat à la fonction de maire.
- Monsieur J. GROS, doyen des élus, après avoir désigné comme assesseur messieurs N. BARBERIE et J. MARTRA a fait procéder au vote à bulletin secret.
- Résultat :
- nombre de votants : 15;
- nombre de suffrage déclaré nul : 1 ;
- nombre de suffrages blancs : 2;
- nombre de suffrages exprimés : 12.
- Madame Marilyn BOTTEX a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

Election des adjoints:

- Le conseil a décidé à l'unanimité de fixer à trois le nombre des adjoints.
- Madame M. BOTTEX a proposé en premier adjoint monsieur J. MARTRA, en deuxième adjoint madame L. BEAU-GUYAT et en troisième adjoint monsieur N. BARBERIE.
- Madame M. BOTTEX, après avoir désigné comme assesseur messieurs N. BARBERIE et J. MARTRA a fait procéder au vote à bulletin secret.
- Résultat :
- nombre de votants : 15 ;
- nombre de suffrage déclaré nul : 3 ;
- nombre de suffrages blancs : 1;
- nombre de suffrages exprimés: 11.
- Le premier adjoint sera monsieur J. MARTRA, le deuxième adjoint sera madame L. BEAU-GUYAT et le troisième adjoint sera monsieur N. BARBERIE.
- Lecture de la charte des élus par madame le Maire.

Indemnité du Maire et des adjoints :

- Madame le Maire a proposé de reconduire les indemnités en place lors du précédent mandat soit : - Maire : 26,2% de l'Indice Brut (IB) 1027 ;
 - 1er adjoint : 50,39% de l'indemnité du Maire (IM) soit 13,2% de l'IB 1027 ;
 - 2^e et 3^e adjoints : 39,32% de l'IM soit 10,3% de l'IB 1027.
- Le conseil a approuvé à l'unanimité ces indemnités.
- Madame le Maire a proposé de nommer monsieur Éric Viollet en tant que 1^{er} conseiller délégué et qu'il perçoive la même indemnité que les 2^e et 3^e adjoints.
- Le conseil a approuvé à l'unanimité ces deux propositions.

Délégation du Maire par le conseil sur les lignes de trésorerie :

 Le conseil a approuvé à l'unanimité la délégation à madame le maire de pouvoir réaliser des lignes de trésorerie d'un montant maximum de 80 000 € par an pour la durée du mandat du Maire.

Questions diverses:

Ouverture du gymnase :

Monsieur D. MACRI a demandé si le gymnase allait bientôt pouvoir rouvrir.

Madame le maire a expliqué qu'aucune réouverture régulière n'était envisagée, ni au profit du collège, ni au profit des associations ; le personnel ordinairement en charge de l'entretien du gymnase étant actuellement employé à la désinfection quotidienne de l'école.

Les associations souhaitant bénéficier ponctuellement et exceptionnellement du gymnase peuvent contacter la mairie pour étudier les modalités d'utilisation.

Association de gymnastique :

Monsieur J. MATRA a apporté l'information que l'association de gymnastique arrête son activité.

Bennes de collectes de vêtement :

Madame le maire a expliqué que l'organisation Humana (collecte de vêtement) a fait faillite. Aussi, les bennes présentes sur la commune ne seront pas collectées et qu'il ne faut plus ramener de vêtements et de textiles.

A court terme, les déchèteries de la communauté de communes peuvent naturellement accueillir les dépôts que les leymentais souhaitent effectuer.

A moyen terme, deux solutions seront étudiées pour remplacer Humana à Leyment :

- passer un marché avec une autre organisation française,

- mettre en place des bennes du prestataire déjà implanté dans les déchèteries de la communauté de communes.

La séance est levée à 20h20